



Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 18 novembre 2025 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Adele Varner, Brian Adam et Robert Chafe.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présence**

Tous présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

152-25/11

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

153-25/11

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 1^{er} octobre 2025 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de Conflit d'intérêts**

Aucun.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

- *Debbie Langill & Hugh Strudwick :*

- *Informent le Conseil qu'ils sont désormais résidents permanents de l'Île Marcotte pendant 7 mois par année.*
- *Exposent leurs préoccupations concernant les taxes de services, notamment la police et les pompiers.*

Le maire répond que le Conseil tiendra compte de leur situation lors de l'élaboration du budget. Il les informe également de notre programme actuel de sauvetage nautique, qui pourrait être utile aux résidents de L'Isle-aux-Allumettes.



- *Romeo Chassie:*
- *Exprime des préoccupations concernant l'odeur de fumier et/ou d'engrais près de sa maison au 33, rue St-Jacques.*

Le maire répond que la Municipalité enquêtera sur la situation et prendra contact avec lui.

9. Correspondance

- *Consultation avec le CISSSO prévue le 20 novembre à la salle St-Joseph*
- *Parade du Père Noël prévue le dimanche 7 décembre*
- *Demande de la ligue de pickleball d'utiliser une partie de leurs contributions pour l'achat d'un défibrillateur au Centre St-Joseph*

154-25/11

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver l'achat et l'installation d'un défibrillateur au Centre St-Joseph.
Adopté

155-25/11

Formation Pompiers 1 – 2026

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service municipal de sécurité incendie prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE, en décembre 2014, le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, renouvelé en 2019 ;

ATTENDU QUE l'objectif principal de ce programme est d'offrir aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour intervenir de manière efficace et sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel œuvrant dans les services municipaux de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, au nom du Service de sécurité incendie Pontiac Ouest, souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit former huit (8) pompiers dans le cadre du programme Pompiers I au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et en toute sécurité aux situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'entremise de la MRC Pontiac, conformément à l'article 6 du Programme ;

Il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafé, et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Pontiac.

Adopté



No de résolution
ou annotation
156-25/11

Participation à la régionalisation du service incendie et création d'un comité d'analyse

- ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de l'assurance de la protection incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie du Québec et au Plan de couverture incendie de la MRC Pontiac (PCIS/SCRI) ;
- ATTENDU QUE le conseil a reçu une présentation en date du 18 août 2025 concernant les options de régionalisation des services incendie pour les municipalités participantes de la MRC Pontiac ;
- ATTENDU QUE le conseil souhaite améliorer la qualité du service, assurer un partage équitable des coûts et évaluer les modèles de gouvernance (par exemple, via la MRC, un conseil intermunicipal/régie, ou tout autre entente intermunicipale) ;
- ATTENDU QU' une analyse structurée et limitée dans le temps, menée par un comité de parties prenantes municipales, est nécessaire avant toute décision finale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU ce qui suit :

1. Déclaration d'intention. Le conseil exprime par la présente son intention de procéder à une forme de régionalisation des services incendie, sous réserve des conditions énoncées dans la présente résolution et de l'approbation finale d'une entente intermunicipale complète.
2. Création d'un Comité de transition et d'analyse (le « Comité »).
Le conseil accepte la création d'un comité composé de représentants des municipalités participantes, mandaté pour analyser et proposer la forme et le modèle recommandés de régionalisation.
3. Nominations municipales. La Municipalité nomme les membres suivants au Comité :
 - **Directrice générale Alicia Jones**
 - **Conseiller Patrick Fleming**
4. Mandat du Comité. Le Comité devra :
 - Élaborer un Plan de communication stratégique à partager avec les municipalités partenaires, leurs pompiers et les citoyens — incluant les messages clés, les canaux de diffusion et le calendrier — afin d'assurer une transparence maximale avant toute décision officielle ;
 - Rédiger une entente intermunicipale complète, incluant la gouvernance, la formule de partage des coûts, les niveaux et standards de service, la gestion des équipements et biens, les ressources humaines et rôles, la répartition des communications/centrale, la formation et l'harmonisation des procédures, le calendrier de mise en œuvre et les impacts budgétaires ;
 - Mener des consultations avec le personnel incendie et le public, selon le besoin ;
 - Produire un Plan de transition et de mise en œuvre avec des échéanciers et des jalons.
5. Caractère non contraignant. Aucune décision ne sera définitive tant qu'une entente complète n'aura pas été rédigée par le Comité et adoptée par résolution de chaque municipalité participante. La présente résolution n'autorise aucun transfert d'actifs, changement de personnel ou dépense en capital/fonctionnement dépassant les budgets normaux sans l'approbation subséquente du conseil.



6. Condition de participation. Seules les municipalités ayant adopté la présente résolution d'intention pourront participer aux négociations et à la prise de décisions concernant les coûts et le partage des coûts de la régionalisation. Les municipalités n'ayant pas adopté cette résolution ne participeront pas à ces négociations et décisions.
7. Autorisations. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer une lettre d'intention, à partager les données opérationnelles et financières nécessaires, et à accomplir tout acte requis pour mener à bien l'analyse prévue par la présente résolution.

Adopté

10. Points à discuter

157-25/11

Comités et présidences

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver la structure des comités et les présidences désignées pour le prochain mandat, tel que discuté :

Aménagement du territoire et règlements	Mariette Sallafranque
Travaux publics	Ivan Schryer
Communauté, culture et loisirs	Robert Chafe
Sécurité publique	Patrick Fleming
Revitalisation	Adele Varner
Administration	Brian Adam

Adopté

Pro-maire

Le maire désigne le conseiller Brian Adam pour agir à titre de pro-maire.

Code de déontologie des élus

Un avis de motion est donné par le conseiller Adam et un projet de règlement est présenté concernant le Code de déontologie et de bonne conduite des élus.

Règlement sur la rémunération

Un avis de motion est donné par le conseiller Adam et un projet de règlement est présenté concernant la rémunération des élus.

158-25/11

Calendrier des séances du conseil – 2026

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, incluant la date, l'heure et le lieu de chacune ;

ATTENDU QUE la directrice générale a préparé le calendrier proposé des séances pour l'année 2026 et l'a présenté au conseil pour étude ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'adopter le calendrier suivant afin que les citoyens soient dûment informés des dates des séances ordinaires pour l'exercice financier 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère Varner, et résolu que le conseil adopte le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes pour l'année 2026, lesquelles se tiendront à 19 h au bureau municipal, à moins d'indication contraire :

13 janvier	3 février	3 mars
7 avril	5 mai	2 juin
7 juillet	4 août	1 ^{er} septembre
6 octobre	3 novembre	1 ^{er} décembre

Adopté



No de résolution
ou annotation

159-25/11

Date de la séance – Adoption du budget 2026

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver la date de la séance publique pour l'adoption du budget 2026, laquelle se tiendra le mardi 27 janvier à 19 h.

Adopté

160-25/11

Pouvoir de signature – Comptes municipaux

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver l'ajout du conseiller Brian Adam et de Mme Emilie Demers, adjointe administrative, à titre de signataires secondaires autorisés pour tous les documents et comptes financiers de la Municipalité, et ce, exclusivement en l'absence du maire et de la directrice générale, et d'autoriser la directrice générale à procéder aux modifications requises.

Adopté

161-25/11

Responsable de l'accès à l'information

ATTENDU QUE, conformément à l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), le plus haut dirigeant administratif d'une municipalité (le maire) est responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, à moins que le conseil ne désigne une autre personne ;

ATTENDU QUE la directrice générale est la plus haute fonctionnaire de la Municipalité et est responsable de l'ensemble des archives municipales, tel que défini au Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, et résolu que le conseil municipal désigne la directrice générale à titre de personne responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, conformément à l'article 8 de la Loi sur l'accès, et que cette désignation soit en vigueur pour le mandat du conseil municipal 2025–2029 ou jusqu'à modification par le conseil.

Adopté

11. Comptes payables mensuels

La liste des comptes payables pour le mois d'octobre est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

- Discussion concernant la gestion des matières résiduelles
- Demande de la Résidence Meilleur – exemption de taxes
- Discussion concernant le règlement sur le contrôle interne du conseil

162-25/11

Appel d'offres pour la collecte des déchets – Soumission révisée

ATTENDU QUE le conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du 1er octobre 2025, a autorisé le maire et la directrice générale à entreprendre des négociations avec un représentant de Location Martin Lalonde relativement à l'unique soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres pour la collecte des déchets (2025-ISLE-004) ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les négociations ont été complétées et que l'entrepreneur a soumis une soumission révisée au montant total de 299 345 \$ pour un contrat d'une durée d'un (1) an, renouvelable sous conditions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, et résolu que le conseil accepte la soumission révisée pour le contrat de collecte des déchets, et que la directrice générale soit autorisée à finaliser et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents contractuels requis.

Adopté

163-25/11

Achat de bacs pour la collecte des matières résiduelles

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, de procéder à l'achat des bacs requis pour la mise en œuvre des programmes de collecte des ordures et du compost, et d'autoriser la directrice générale à finaliser l'achat conformément aux soumissions reçues.

Adopté

164-25/11

Demande d'exemption de taxes – Résidence Meilleur du Haut-Pontiac

ATTENDU QUE la Résidence Meilleur du Haut-Pontiac a déposé, le 29 septembre 2025, une demande de reconnaissance visant l'obtention d'une exemption de taxes pour l'immeuble situé au 111, rue Notre-Dame, L'Isle-aux-Allumettes, conformément à la procédure établie par la Commission municipale du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a reçu une copie de la demande à des fins de consultation et dispose d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour transmettre son avis à la Commission ;

ATTENDU QUE la Résidence Meilleur du Haut-Pontiac est un organisme sans but lucratif dont les activités visent à offrir des services aux aînés et à contribuer au bien-être et à la santé de la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, et résolu que le conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes appuie la demande soumise par la Résidence Meilleur du Haut-Pontiac afin d'obtenir une exemption de taxes pour l'immeuble situé au 111, rue Notre-Dame.

ET QUE la Municipalité transmette sa décision à la Commission municipale du Québec dans les plus brefs délais, incluant, au besoin, sa présence à l'audience, conformément aux exigences de la demande.

Adopté

Avis de motion – Règlement sur les contrôles internes

Un avis de motion est donné par le conseiller Adam et des amendements sont présentés relativement au règlement concernant la gestion et le contrôle internes du conseil.

14. Huis-clos

165-25/11

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, de procéder à une séance à huis clos, à 20h55.

Adopté

166-25/11

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, de retourner à la réunion régulière, en cours à 22h15.

Adopté



No de résolution
ou annotation

167-25/11

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 2 décembre 2025 à 19h00 au bureau municipal.

16. Clôture de la réunion

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Fleming, que la séance soit levée à 22h20.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.